

**Etaient présents :** Mesdames et messieurs MATHEU Christelle –BOSS Rudy - DURAND Christophe - PAUCHET Agnès – LE MAILLOUX Eric - ESPAGNOL Xavier -- BUSIER Angélique - MANCEL Corinne – BOY Dimitri

**Procurations :** MAHE Christine à Agnès PAUCHET – GUICHAOUA Yann à Eric LE MAILLOUX

**Absent :** KOFFI Samuel

Monsieur Xavier ESPAGNOL a été élu secrétaire.

**FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRECEDENT**

Préalablement au vote du Budget Primitif 2026 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales. La collectivité souhaite utiliser cette procédure.

Vote à l'unanimité.

**FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENATURATION DES COURS D'ECOLE**

Madame le Maire indique que la Commune a le projet de renaturer des cours d'école.

Proposition de faire réaliser ces travaux auprès de la société EM PAYSAGES pour un montant de 76 431,00 € HT soit 91 717,20€ T.T.C

Monsieur BOY demande si les travaux sont prévus sur les 2 cours. Madame le Maire lui répond que oui, les 2 cours seront renaturées.

Vote à l'unanimité.

**FINANCES : ACHAT DE CARTE CADEAUX POUR LES AGENTS**

Madame le Maire indique que la commune va octroyer comme les années précédentes, une carte cadeaux aux agents communaux, titulaires et non titulaires.

Cette année la trésorerie souhaite que le conseil délibère sur l'octroi des cadeaux à destination des agents.

Vote à l'unanimité.

COMPTE RENDU – 11 Décembre 2025 – PAGE 1

**SDEHG : BRANCHEMENT DU FUTUR SERVICE TECHNIQUE**

Madame le Maire indique que suite à la demande de la commune du **11/06/2025** concernant ***la pose d'un point lumineux supplémentaire au Chemin de Lavizard - référence : 5 BV 84***, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

**- Fourniture et pose d'une lanterne LumiStreet gen2 Mini (60W) – PHILIPS.**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	142 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG              361 €	
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>402 €</b>
Total	905 €

Vote à l'unanimité.

**SIVOM SAGE : MODIFICATION DES STATUTS -**

Madame le Maire indique que par délibération n°86/2025 du 17 septembre 2025, le SIVOM Saudrunie Ariège Garonne dont nous sommes membre a modifié ses statuts. Cela concerne :

- Eau potable : extension du périmètre d'intervention du syndicat à certaines communes du Muretain Agglo
- Modification de la représentation des membres

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 20.

Questions :

Madame TASSELLI demande des explications quant au lotissement en construction situé à l'entrée du chemin de Lavizard et notamment le poteau électrique.

Madame le Maire répond qu'elle a eu ce jour un rendez-vous avec ENEDIS et s'est rendue sur place. Ce poteau est effectivement très proche de la maison construite.

Ce poteau existait dans les plans d'origine du lotissement et aurait dû être déplacé au moment du dépôt du permis de construire. Lotissement accordé par la municipalité précédente.

Elle indique qu'un autre rendez-vous va être programmé afin de voir si ledit poteau peut être déplacé.

Madame TASSELI demande quand est-ce que la 3<sup>ème</sup> tranche du cheminement piétonnier Route de l'Aus-sau va débuter ?

Monsieur BOSS répond que la commune attend la position du Département quant à la subvention accordée pour cette dernière tranche.

Madame le Maire indique que les projets commencés seront terminés.

Madame TASSELLI pose la question des décorations de Noël qui sont installés en centre-ville. Est-ce que vous allez en installer sur les autres routes ? est-ce que l'on a besoin de toutes ces décorations au centre ? c'est joli mais pour qui car l'école fini à 16 heures. Nous sommes tous habitants de Lamasquère et nous avons tous le droit à des illuminations.

Madame le Maire indique que dès leur arrivée, ils se sont posés la question de savoir s'ils en faisaient installés partout ou qu'au centre du village car les ampoules n'étaient pas des Leds. Le choix a été fait pour n'en faire installer qu'au centre. Ce qui pousse aussi les gens à venir au centre du village. C'est notre choix et le travail de la commune est de s'adapter à l'ensemble. On en rediscutera pour l'avenir.

Elle indique qu'un éclairage supplémentaire a été installé par les agents des services techniques au parking situé derrière la boulangerie.

Madame TASSELLI demande si les terrains communaux situés à côté du futur service technique sont toujours constructibles ?

Madame le Maire indique que, oui ils le sont toujours.